

Monsieur l'Orateur, comme le signalait tantôt l'honorable député de Timiskaming (M. Peters), qui représente une circonscription voisine de la mienne, et dans laquelle on retrouve à peu près les mêmes problèmes, je suis d'avis que la seule façon d'aider la région du nord-ouest québécois et celle du nord-est ontarien, c'est de favoriser l'établissement de nouvelles entreprises minières. Cependant, quand on fait cette proposition, on rencontre des gens qui sont sourds, des gens qui ne veulent rien entendre, des gens qui ne croient pas qu'il y a dans ces régions des possibilités quasi illimitées de développement minier.

Monsieur l'Orateur, il faut reconnaître que nous n'avons pas seulement de l'or dans ce coin-là. Au fait, nous avons du cuivre, du zinc, du nickel, des minerais de toutes sortes, en tant qu'on veuille aider au développement de l'industrie minière de notre région. Je suis persuadé que si le gouvernement dépensait le millième de ses énergies à favoriser la création de nouvelles industries minières dans notre région, on ne serait pas obligé de présenter des projets de résolution ou des mesures semblables à celle que nous étudions présentement, et le ministre de l'Industrie et de la Production de défense serait parfaitement à son aise pour dire: Nous avons favorisé la création de nouvelles industries qui, par ricochet, ont créé de l'emploi, de la stabilité économique, bref de l'assurance chez nos Canadiens qui habitent cette région.

Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons fonder nos espoirs sur d'autres industries que l'industrie minière et l'industrie forestière, et là encore, l'industrie minière devance l'industrie forestière, dans notre région.

Monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention du ministre sur les dispositions du bill C-129 et lui demander de regarder bien en face les conditions qui existent actuellement et la situation qui est faite à nos régions du nord-ouest québécois et du nord-est ontarien. A ce moment-là, je suis convaincu qu'il se paierait le luxe d'un voyage de Montréal à Rouyn, à Kirkland-Lake ou à Timmins, afin de constater exactement ce qui se produit dans ces régions.

La ville de Montréal ne connaît pas ce genre de problème, parce qu'il n'y a pas de mines à Montréal. Il y a peut-être une mine de ministres, mais il n'y a pas une mine aurifère, quelle qu'elle soit.

Je crois sincèrement que lorsque le temps viendra d'étudier le bill C-129 et les amendements qu'on y propose, le ministre devrait regarder ce qu'on peut faire avec les régions qui sont déjà reconnues comme des régions désignées, des régions sous-développées, alors que nous avons, comme je le disais tantôt, des possibilités de développement qui sont

quasi illimitées et auxquelles personne n'ose penser, parce qu'on ne connaît pas exactement la situation.

Nous avons ces possibilités, et le ministre n'a qu'à prendre les décisions nécessaires, non pas des décisions qui coûteront quoi que ce soit au gouvernement, mais des décisions qui, éventuellement, rapporteront à l'ensemble du Canada, et plus particulièrement aux citoyens qui habitent actuellement les régions désignées du nord-ouest québécois et du nord-est ontarien.

Je dis et je répète qu'à ce moment-là le ministre aura respecté les sentiments et les aspirations des gens qui habitent ces régions qui sont reconnues comme des régions désignées.

[Traduction]

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Richard.)

(Les articles 2 à 11 inclusivement sont adoptés.)

• (8.00 p.m.)

Sur l'article 12—

**M. Douglas:** J'aimerais dire quelques mots au sujet de l'article 12. Il s'agit sans doute de l'article qui cause le plus de difficultés. D'une façon générale, les députés souscrivent vivement à l'objectif de cette mesure. Ce qui préoccupe tout le monde c'est la question des règles régissant la désignation des régions et des autres règles en découlant.

Je dois dire que j'ai beaucoup de sympathie pour le ministre. Le problème n'est pas simple. La tâche de mettre au point une technique économique pour venir à bout du chômage régional exige un esprit averti et beaucoup d'expérience. J'ai eu l'occasion d'examiner les programmes mis en œuvre dans certains pays, notamment en Suède, en Allemagne occidentale et en Grande-Bretagne. Ces programmes diffèrent. L'Allemagne de l'Ouest, qui est une fédération, emploie une technique complètement différente de la Suède qui a mis au point un ensemble de décrets complexes. La Grande-Bretagne, où la législation à cet égard est plus récente, n'a pas encore atteint au progrès réalisé par la Suède dans ce domaine.

Nous devons être patients et procéder par tâtonnements. Il n'y a aucun doute que les critères utilisés l'an dernier n'étaient pas les bons. Ils ont donné lieu à un grand nombre d'anomalies et à des injustices flagrantes. A mon sens, la nouvelle formule du ministre constitue une amélioration. Il faudra en apporter d'autres. Dans l'une des formules, le ministre dit qu'il tiendra compte du revenu non agricole. Je crois que, dans certaines régions, le temps vient où il faudra tenir